

Le cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Patrick DEHONDT, Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE.

Absents (excusés) : Lucile DOCHE a donné pouvoir à Vincent PASQUIER, François THABUIS a donné pouvoir à Laurent GEVAUX.

Patrick DEHONDT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Approbation du principe d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village – DEL_2026_049**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'entrée du village constitue un axe de circulation important emprunté quotidiennement par les habitants, les visiteurs et les usagers de la route ;

Considérant que les vitesses constatées à l'approche de l'agglomération peuvent présenter des risques pour la sécurité des piétons, des cyclistes et des riverains ;

Considérant la volonté de la commune d'améliorer les conditions de circulation, de renforcer la sécurité routière et de valoriser l'entrée du village ;

Considérant la nécessité d'engager un programme d'aménagement visant à favoriser une meilleure perception de l'entrée d'agglomération et à inciter les automobilistes à adapter leur vitesse ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'approuver le principe d'un projet de sécurisation de l'entrée du village.
- De valider le programme prévisionnel d'aménagement comprenant notamment :
 - la réalisation d'aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules à l'approche de l'agglomération ;
 - l'amélioration de la sécurité des déplacements piétons et des usagers vulnérables ;
 - la réorganisation et la sécurisation des circulations ;
 - la mise en place ou le renforcement de la signalisation et du marquage au sol ;
 - l'aménagement d'un parking,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières et subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération auprès de l'État, de la Région, du Département et de tout autre partenaire institutionnel.
- De préciser qu'une délibération ultérieure sera soumise au Conseil municipal afin d'approuver le projet définitif, son coût prévisionnel et son plan de financement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires à l'élaboration du projet (maîtrise d'œuvre, études préalables, demandes de devis) et à signer tout document afférent.

Le cinq juin deux mille vingt-six,

Le Maire,

Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,

Patrick DEHONDT

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture ;
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

